

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 03 mai 2019 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 26 avril 2019
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

13 Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Christian BAUD, Eric MOREL, Myriam FUMEY, Max WETSTEIN, Nathalie DECORBEZ, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT.

0 Absent excusé avec procuration :

1 Absent excusé : Olivier MAGNIN

13 votants

Secrétaire de séance : Sylvain BOUCHER.

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 29 mars 2019, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Délibérations :

● **Demande de subventions auprès du Département du Doubs, de la CAGB, du SYDED et en DETR pour le projet de panneaux photovoltaïques à la mairie, la Maison pour tous et les écoles (dossier joint) :**

Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la mairie, de la Maison pour tous et des 2 bâtiments des écoles pour un montant estimé de 117 227,08 TTC (étude jointe réalisée par le prestataire Ecodoubio).

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

● **Remise d'une subvention environnement de 930,20 € :**

Notre commune suite aux travaux réalisés sur l'isolation de la mairie ont permis une économie de 212 615 kWh Cumac (Cumac est l'abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure). Le Cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables afin de calculer le montant du CEE ou de la prime énergie). Grâce à ses efforts, la CAGB par l'intermédiaire de la société Green Prime, va nous verser au 2^{ème} trimestre la somme de 930,20 €

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

● **Permis pour tous 2019 (chartre jointe acceptée sera distribué fin mai avec la lettre N°27) :**

La municipalité a décidé de reconduire pour 2019 l'opération "Permis pour tous" (vote au dernier BP 2019 du 29 mai pour un montant de 250 € x 4= 1000 €) pour 4 jeunes de Pouilley-Français entrant dans le dispositif. **Seules les 4 premières candidatures seront retenues à condition de correspondre aux critères demandés.**

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

● **Contrat P@C (porter une action concertée) mis en place par le Département sur le territoire du Grand Besançon :**

Le Département du Doubs propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

-1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,

-2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,

-3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,

-4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 €/habitant/an).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- Approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

● **Demande de subvention exceptionnelle pour la sauvegarde de Notre Dame à Paris par l'AMD 25 et l'AMR :**

Suite au dramatique incendie qui a détruit en partie la Cathédrale Notre Dame de Paris lundi 15 avril, une collecte nationale vient d'être ouverte, notamment par la Fondation du Patrimoine, afin de participer aux travaux de reconstruction de ce symbole de notre patrimoine national. Pour information remise du courrier co-signé par Patrick Genre (AMD 25) et Daniel Cassard (AMR).

Les dons des collectivités peuvent être adressés à la Fondation du Patrimoine par le lien suivant : www.fondation-patrimoine.org

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix contre.

Délibération rajoutée par rapport à la convocation du 03 mai 2019 :

● **AMF - vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé :**

Selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Pouilley-Français souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Pouilley-Français demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Pouilley-Français autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour.

Infos et tour de table :

-Elections Européenne le dimanche 26 mai (planning joint et accepté),

-Lettre N°27 (réunion de la commission), distribution fin mai,

-6 poteaux d'éclairage du stade, le club de Dannemarie souhaite les récupérer,

-La Maison pour tous est de plus en plus occupée, afin que les associations puissent en profiter, nous demandons à celles-ci pour 2020 de nous envoyer leurs dates de pré-réservation avant fin novembre 2019 : (mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr),

-ONF, formation, commission bois le 15 mai à 18h,

-Budget 2019 + documents divers à distribuer pour ce Week end,

-Rencontre avec la nouvelle Perceptrice de st Vit,

-Radar pédagogique en panne rue de la Joliotte.

Fin de la séance : 21h40

-Prochaine réunion de Conseil municipal le vendredi 21 juin à 20h 30 à la mairie.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français